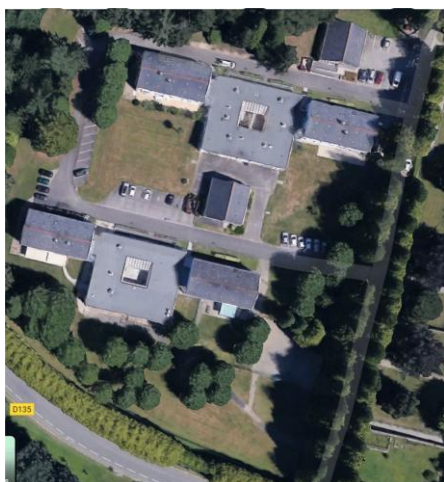


RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET HAP AVANT REALISATION DE TRAVAUX

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 **Norme NF X 46-020 d'août 2017**



Nature du bâtiment	Bâtiment 3A à 3F
Adresse	22 rue de l'Hôpital 56890 SAINT-AVÉ
Etage	
N°Lot	
N° Porte	
Cat. du bâtiment	
Réf. Cadastre	NC
Permis de construire	
Propriétaire	EPSM Morbihan
Adresse	22 rue de l'hôpital 56890 SAINT-AVÉ
Donneur d'ordre	EPSM Morbihan
Adresse	22 rue de l'hôpital 56890 SAINT-AVÉ
Téléphone(s)	Tél. Fixe 02 97 54 49 49

Numéro de rapport	123196 EPSM Morbihan 22.06.26 A		
Date de la commande	22/12/2025	Date du repérage	30/12/2025 au 18/08/2026
Date d'émission du rapport de repérage	15/01/2026		
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre			

SIGNATAIRE DU RAPPORT

Signature et Visa	Opérateur de repérage :
 ELIBAT DIAGNOSTICS ET CONTRÔLES SAS ELIBAT 14 rue Ella Maillet - 56000 VANNES Tél : 02 97 40 42 30 - Email : pole.travaux@elibat.pro APE 7120B - SIRET 52167106500022 N°TVA FR75521671065 - Cédex 20 0006	DENIAUD Michel ELIBAT Le 15/01/2026

Rapport(s) précédemment réalisé(s) :

Aucun

Rappel de la conclusion (détails, voir chapitre 4)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

PAGE DE GARDE	
SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
SOMMAIRE	2
TERMES ET DÉFINITIONS.....	3
DESCRIPTION DE LA MISSION	5
OBJET DE LA MISSION.....	5
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES.....	5
IDENTIFICATION COMPLETE DU BATIMENT CONCERNE	5
IDENTIFICATION DU BIEN CONCERNE.....	5
PROGRAMME DE TRAVAUX	5
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE.....	5
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION).....	5
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	6
CONCLUSIONS.....	6
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE REPERES.....	6
INVESTIGATIONS APPROFONDIES ET/OU MOYENS D'ACCÈS SPÉCIFIQUES À METTRE EN ŒUVRE	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020.....	6
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES.....	6
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES (ZPSO).....	6
RESULTATS DU REPERAGE	9
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	9
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	10
COMMENTAIRE SUR LA MISSION	10
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE.....	10
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	11
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS.....	16
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE	18
ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE	43
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	45

TERMES ET DÉFINITIONS

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent. (Source : Norme NF X 46-020)

Couche d'un produit ou d'un matériau	Élément d'un matériau ou produit pouvant être distingué des autres éléments par l'examen visuel ou par l'analyse
Démolition	Opération consistant à détruire au moins une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
Donneur d'ordre	Toute personne physique ou morale qui commande une mission de repérage de l'amiante dans un immeuble bâti. Cette personne peut être le propriétaire, le syndic, un locataire, une entreprise, un maître d'ouvrage, un chef d'établissement, etc.
Échantillon	Partie représentative d'un (ou plusieurs) produit(s) ou d'un (ou plusieurs) matériau(x) résultant d'un prélèvement, et ayant vocation à être analysée en laboratoire Partie limitée d'un ouvrage de référence qui est utilisée pour le représenter et le cas échéant, comparer ses propriétés à celles d'autres parties d'ouvrage, en vue de caractériser une zone présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)
Inspection visuelle	Recherche visuelle en vue d'identifier, parmi les parties d'ouvrages présentes dans l'immeuble, les matériaux ou produits prévus par le programme de repérage de la mission
Investigation approfondie	Action nécessaire à l'inspection visuelle de la composition externe ou interne d'un ouvrage ou d'un volume. Les investigations approfondies sont de deux types : - investigation approfondie destructive qui nécessite une réparation, une remise en état ou un ajout de matériau ou qui fait perdre sa fonction à l'ouvrage
Investigation approfondie non destructive Investigation approfondie complémentaire	Investigation devant être réalisée juste avant ou entre les différentes étapes des travaux y compris démolition. Ce type d'investigation est très exceptionnel et doit être justifié. Dans ce cas l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs dans son rapport
Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante	Matériau ou produit dont la composition a intégré de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication et pour lequel la présence ou l'absence d'amiante n'a pas été démontrée NOTE 1 Au titre du présent document, la contamination par des poussières d'amiante d'un matériau ou produit quelconque n'est pas de nature à conférer à ce matériau la qualification de matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante. NOTE 2 On distingue les matériaux et les produits comme suit : Produit : manufacturé, standardisé, mis en oeuvre en l'état (exemple : dalles de sol, dalles de FP...) ; Matériau : réalisé in situ, selon des règles de mise en oeuvre, suite à une préparation à pied d'œuvre (exemple : flocage, enduits, peintures, revêtements bitumineux...)
Matériau ou produit contenant de l'amiante	Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante pour lequel l'opérateur de repérage a conclu à la présence d'amiante NOTE Au titre du présent document, la contamination par des poussières d'amiante d'un matériau ou produit quelconque n'est pas de nature à conférer à ce matériau la qualification de matériau ou produit contenant de l'amiante.
Opérateur de repérage	Personne physique qui réalise une mission de repérage de l'amiante dans un immeuble bâti dans le cadre d'une commande
Ouvrage	Résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique dans un immeuble bâti. Un ouvrage peut comporter une ou plusieurs parties NOTE 1 Les ouvrages à considérer sont les composants de la construction, classés en listes. NOTE 2 Au titre du code de la santé publique, un ouvrage est désigné comme un composant
Partie d'ouvrage	Matériau ou produit dont la destination est d'être incorporé à l'immeuble bâti selon des méthodes ou des montages prédéterminés et dont la présence est indispensable pour qualifier la constitution d'un ouvrage NOTE Au titre du code de la santé publique, une partie d'ouvrage est désignée comme une partie de composant.
Périmètre de repérage	Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage
Prélèvement	Acte de prélever une partie représentative d'un (ou plusieurs) produit(s) ou d'un (ou plusieurs) matériau(x)

Programme de repérage	Liste des ouvrages et parties d'ouvrages à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage dépend des exigences de la réglementation, des objectifs du donneur d'ordre et locaux impactés de façon directe ou indirecte (zones de stockage, cheminements, locaux adjacents...)
Programme de travaux	Document contenant a minima la liste détaillée des travaux et la localisation précise de la zone d'intervention : zone de travaux effectifs
Repérage	Mission visant à rechercher, dans les immeubles bâtis, les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, puis à identifier et localiser ceux qui en contiennent NOTE Selon la mission, le repérage peut comprendre également l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Sondage	Action qui permet de s'assurer que des matériaux ou produits sont semblables dans le but, notamment, de déterminer des zones présentant des similitudes d'ouvrage NOTE 1 Au moment du sondage, la présence ou l'absence d'amiante dans les matériaux ne sont pas nécessairement connues. NOTE 2 Le sondage n'est pas un prélèvement.
Zone présentant des similitudes d'ouvrage (« ZPSO »)	Partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages et les parties d'ouvrage sont semblables

1

DESCRIPTION DE LA MISSION



1.1 OBJET DE LA MISSION

Références de l'ordre de mission : **123196 EPSM Morbihan 22.06.26**

1.2 IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES

Propriétaire de l'immeuble	EPSM Morbihan
Demeurant	22 rue de l'hôpital 56890 SAINT-AVÉ
Représenté par	Monsieur VASQUEZ Sergio
Commanditaire du repérage	EPSM Morbihan
Opérateur ayant réalisé le repérage	Monsieur DENIAUD Michel
Nom et adresse de l'entreprise	ELIBAT Le Grand Large 5 rue de Saint-Nazaire 44800 SAINT-HERBLAIN
N° de Siret	52167106500022
RCP-compagnie-n° de police	ALLIANZ IARD -43370182

1.3 IDENTIFICATION COMPLETE DU BATIMENT CONCERNE

Dénomination	
Adresse complète	22 rue de l'Hopital 56890 SAINT-AVÉ
Référence Cadastre	NC

1.4 IDENTIFICATION DU BIEN CONCERNE

Date du PC	Non communiquée	Date de construction	Non communiquée
Type et Fonction principale du bien	Bâtiment 3A à 3F	Habitation	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bien concerné	Aucun		
Historique du site	Non communiqué		

2

PROGRAMME DE TRAVAUX



Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit

Référence	
Description succincte	Retrait de l'enrobée lors de la démolition des bâtiments.

3

CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE



3.1 PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION)



Parties d'immeuble concernées

N° local	Parties d'immeuble visitées	Statut
1	Extérieurs	Concernée



Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 et du tableau A.1 de la norme NFX 46-020 de 2017 :

Amiante

3.2 RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES

Néant

4

CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante



LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE REPERES

Aucun



INVESTIGATIONS APPROFONDIES ET/OU MOYENS D'ACCÈS SPÉCIFIQUES À METTRE EN ŒUVRE



Locaux, Parties de locaux ou Parties d'immeuble bâti non accessibles

Aucun

5

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1 DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE

Date	Objet
30/12/2025	Prélèvements
30/07/2026	Prélèvements pour HAP réglementaire

5.2 ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020

Aucun

5.3 CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES

Néant

5.4 LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES (ZPSO)

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les **Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages** suivantes :



Zones présentant des similitudes d'ouvrage sans présence d'amiante

Z001 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoïn	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol Parking 3F - Bitume	X		P001	
		Exterieur n°4 - Sol Parking 3F - Bitume			P001-ZPSO	

Z002 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoïn	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol Accès 3C/3D - Bitume	X		P002	

Z003 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoïn	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol Parking 3C/3D - Bitume	X		P003	
		Exterieur n°2 - Sol Parking 3C/3D - Bitume			P003-ZPSO	

Z004 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoïn	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol Places de Parking Sud - Bitume	X		P004	

Amiante

Z005 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoïn	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol Accès bat TY BIHAN - Bitume	X		P005	

Z006 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoïn	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol Accès 3A/3B - Bitume	X		P006	

Z007 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoïn	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol Places de Parking Ouest - Bitume	X		P007	
		Exterieur n°2 - Sol Places de Parking Ouest - Bitume			P007-ZPSO	

Z008 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoin	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Extérieur n°1 - Sol voie de circulation - Bitume			P009	
		Extérieur n°2 - Sol voie de circulation - Bitume			P008-ZPSO	
		Extérieur n°3 - Sol voie de circulation - Bitume			P008-ZPSO	
		Extérieur n°1 - Sol voie de circulation - Bitume	X		P008	

Z009 - Extérieur Bitume - (Zone continue : NON)

N° local	Local / partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Témoin	Sondage	Prélèvement	Photo
1	Extérieurs	Extérieur n°1 - Sol chemin Sud 3A/3B - Bitume	X		P010	

6

RESULTATS DU REPERAGE

6.1 RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Type de document	Statut	Document
Programme de travaux	remis	Programme de travaux

Amiante

6.2 LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES

N° local	Local / Partie d'immeuble	Composant et partie de composant	Critères(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante)
1	Extérieurs	Exterieur n°1 - Sol chemin Sud 3A/3B - Bitume	Résultat d'analyse (P010)	Non
		Exterieur n°1 - Sol voie de circulation - Bitume	Résultat d'analyse (P009)	Non
		Exterieur n°1 - Sol Places de Parking Sud - Bitume	Résultat d'analyse (P004)	Non
		Exterieur n°1 - Sol Parking 3C/3D - Bitume	Résultat d'analyse (P003)	Non
		Exterieur n°1 - Sol Accès 3C/3D - Bitume	Résultat d'analyse (P002)	Non
		Exterieur n°1 - Sol Parking 3F - Bitume	Résultat d'analyse (P001)	Non
		Exterieur n°1 - Sol Places de Parking Ouest - Bitume	Résultat d'analyse (P007)	Non
		Exterieur n°1 - Sol Accès 3A/3B - Bitume	Résultat d'analyse (P006)	Non
		Exterieur n°1 - Sol Accès bat TY BIHAN - Bitume	Résultat d'analyse (P005)	Non
		Exterieur n°2 - Sol voie de circulation - Bitume	Résultat d'analyse (P008-ZPSO)	Non
		Exterieur n°3 - Sol voie de circulation - Bitume	Résultat d'analyse (P008-ZPSO)	Non
		Exterieur n°2 - Sol Parking 3C/3D - Bitume	Résultat d'analyse (P003-ZPSO)	Non
		Exterieur n°2 - Sol Places de Parking Ouest - Bitume	Résultat d'analyse (P007-ZPSO)	Non
		Exterieur n°4 - Sol Parking 3F - Bitume	Résultat d'analyse (P001-ZPSO)	Non
		Exterieur n°1 - Sol voie de circulation - Bitume	Résultat d'analyse (P008)	Non

6.3 COMMENTAIRE SUR LA MISSION

Néant

6.4 RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION



PRELEVEMENT : P001

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Exterieur n°1 - Sol Parking 3F		



PRELEVEMENT : P002

Matériau / Produit		Bitume	
Résultat amiante		✓ ABSENCE D'AMIANTE	
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Exterieur n°1 - Sol Accès 3C/3D		



PRELEVEMENT : P003

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Exterieur n°1 - Sol Parking 3C/3D		



PRELEVEMENT : P004

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Extérieur n°1 - Sol Places de Parking Sud		



PRELEVEMENT : P005

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Exterieur n°1 - Sol Accès bat TY BIHAN		



PRELEVEMENT : P006

Matériau / Produit		Bitume	
Résultat amiante		✓ ABSENCE D'AMIANTE	
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Extérieur n°1 - Sol Accès 3A/3B		



PRELEVEMENT : P007

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Exterieur n°1 - Sol Places de Parking Ouest		



PRELEVEMENT : P008

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Extérieur n°1 - Sol voie de circulation		



PRELEVEMENT : P009

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Extérieur n°1 - Sol voie de circulation		



PRELEVEMENT : P010

Matériau / Produit	Bitume		
Résultat amiante	✓ ABSENCE D'AMIANTE		
Emplacement			
			
Nom du client	EPSM Morbihan	Nom de l'opérateur	DENIAUD Michel
Numéro de dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26	Date de prélèvement	30/12/2025
Pièce ou local	Extérieurs	Référence du sondage	
Localisation	Exterieur n°1 - Sol chemin Sud 3A/3B		

ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS

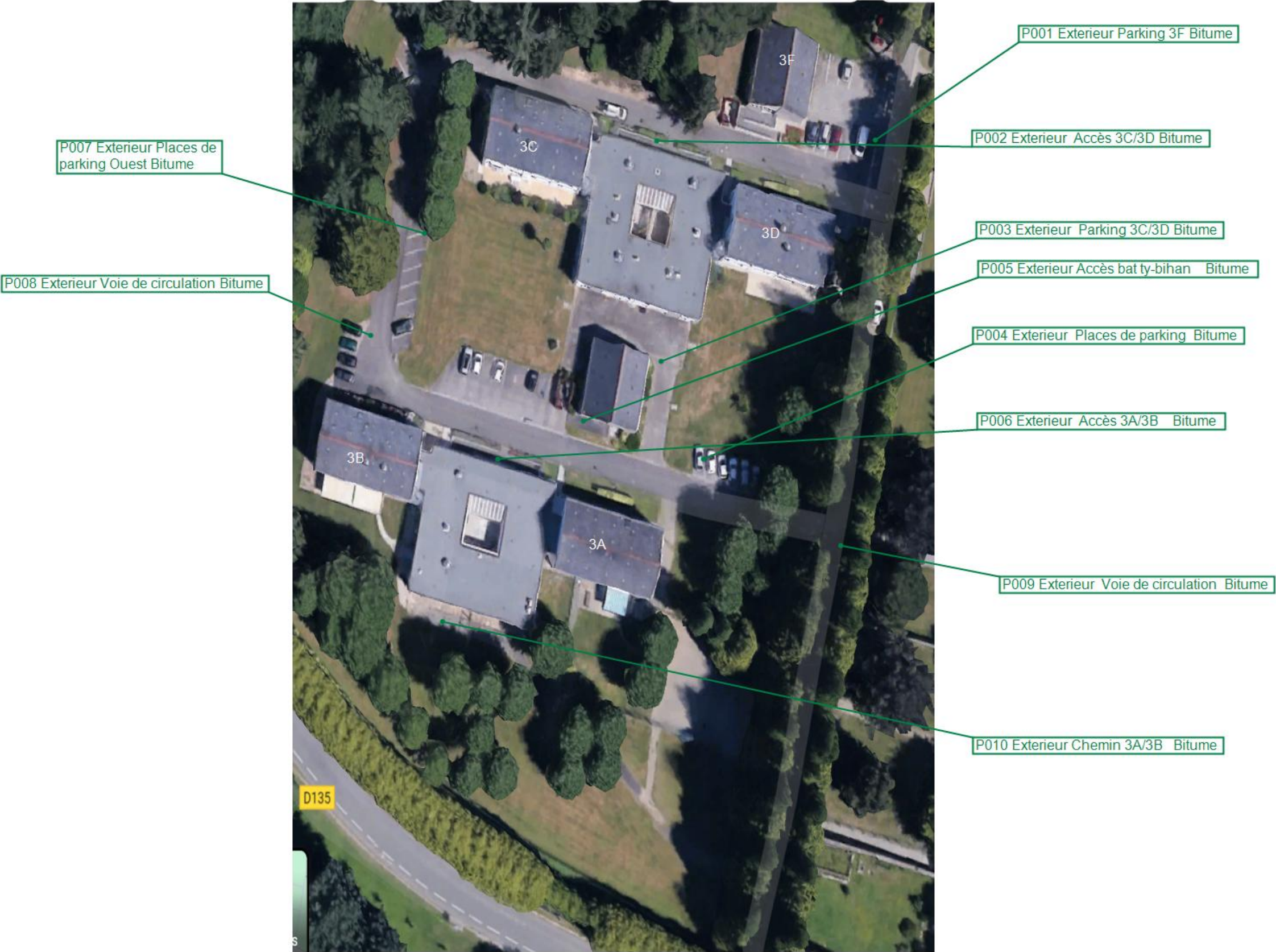
Extérieur

Client	EPSM Morbihan		
N° dossier	123196 EPSM Morbihan 22.06.26		
N° planche	1/1	Version	0
Date	15/01/2026		
Intervenant	DENIAUD Michel		
Origine du plan	Cabinet de diagnostics		
Type	Croquis		
Adresse	22 rue de l'Hopital 56890 SAINT-AVÉ		
Bâtiment			
Etage	N° lot		
Commentaire			

Légende

Prélèvements négatifs

Plan de masse



ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE



E.27169825.0.PDF



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-970 EN DATE DU 13/01/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-970
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P001 - Extérieurs - Sol Parking 3F - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 13/01/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : HRA (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



ITGA
Agence de st-grégoire (bât k) enrobes
Parc d'affaires Espace Performances
Bât K
35760 Saint-Gregoire
Tel. : 02.23.22.52.27
www.itga.fr - E-Mail : HAP.batK@itga.fr

Accréditation n°1-5970
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole ^(C).

Rapport d'essai : KSP2601-0474-001_1

Date : 15 janvier 2026

Client :	ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)	ITGA :	
Réf. commande :	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645 / IT0726-414	Date de réception des échantillons :	8 janvier 2026
Interlocuteur :	PELE Jean-Christian		
Adresse :	Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart 56000 VANNES		

Site de prélèvement : 56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A

Description : Enrobé bitumineux (x10)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Gregoire, le jeudi 15 janvier 2026

L'Analyste Habilité
Simon MONNERAIS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/5

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction au solvant
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P001	P002	P003
Emplacement	Extérieurs / Sol Parking 3F / Extérieur / / Bitume 30/12/2025	Extérieurs / Sol Accès 3C3D / Extérieur / / / Bitume 30/12/2025	Extérieurs / Sol Parking 3C3D / Extérieur / / / / Bitume 30/12/2025

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	i	P001	P002	P003	
Naphtalène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 14/01/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction au solvant
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P004	P005	P006
Emplacement	Extérieurs / Sol Places de Parking Sud / Extérieur / / / / Bitume 30/12/2025	Extérieurs / Sol Accès bat TY BIHAN / Extérieur / / / / Bitume 30/12/2025	Extérieurs / Sol Accès 3A3B / Extérieur / / / Bitume 30/12/2025

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P004	P005	P006
Naphtalène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 14/01/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction au solvant
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P007	P008	P009
Emplacement	Extérieurs / Sol Places de Parking Ouest / Extérieur / / Bitume 30/12/2025	Extérieurs / Sol voie de circulation / Extérieur / / Bitume 30/12/2025	Extérieurs / Sol voie de circulation / Extérieur / / Bitume 30/12/2025

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P007	P008	P009	
Naphtalène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	0.63 ± 0.22
Pyrène ^(C)	0.50	35%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	0.66 ± 0.23
Benzo[a]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8.0	≤ 8.0	≤ 8.3

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 14/01/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction au solvant
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P010
Emplacement	Extérieurs / Sol chemin Sud 3A3B / Extérieur / / Bitume 30/12/2025

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P010
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Somme 16 HAP			mg/kg

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 14/01/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-971 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-971
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P002 - Extérieurs - Sol Accès 3C/3D - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 12/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MHU (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-972 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-972
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P003 - Extérieurs - Sol Parking 3C/3D - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 12/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MHU (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-973 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-973
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P004 - Extérieurs - Sol Places de Parking Sud - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 13/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KTB (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-974 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-974
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P005 - Extérieurs - Sol Accès bat TY BIHAN - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 12/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MHU (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-975 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-975
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P006 - Extérieurs - Sol Accès 3A/3B - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 13/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KTB (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-976 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-976
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P007 - Extérieurs - Sol Places de Parking Ouest - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3	META (B) le 12/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MHU (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-977 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-977
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P008 - Extérieurs - Sol voie de circulation - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 12/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MHU (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-978 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-978
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P009 - Extérieurs - Sol voie de circulation - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 12/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MHU (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT252601-979 EN DATE DU 13/01/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ELIBAT EXPERTISE IMMOBILIERE (56)
Jean-Christian PELE
Zone Tertiaire de Laroiseau 14 rue Ella Maillart
56000 VANNES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-414
Echantillon ITGA : IT252601-979
Reçu au laboratoire le : 08/01/2026

Ref. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25--224--787-0-114306645
Dossier client	56-123196 EPSM Morbihan 30.12.25 A
Echantillon	P010 - Extérieurs - Sol chemin Sud 3A/3B - Extérieur - Bitume
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 13/01/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KTB (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

Validé par : Remy BECK Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 10/08/2026

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC26-11927	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2608-705 V1	Identification échantillon :	SOC2608-705
Doc Adm Client :	KSP2608-0109		
Référence client :	P001		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Réceptionné le 05/08/2026	Enregistré le 06/08/2026	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 06/08/2026

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Durée	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/08/2026

Identification rapport: SOC2608-705 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2608-0109

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	CCF/AC
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés

IRMER



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 10/08/2026

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC26-11927	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2608-516 V1	Identification échantillon :	SOC2608-516
Doc Adm Client :	KSP2608-0109		
Référence client :	ITGAKSP0001153659 - P003 - Extérieurs / Sol Parking 3C3D / Exterieur / / / n°2 / Bitume		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 30/12/2025 à 00h00 Réceptionné le 05/08/2026 Enregistré le 05/08/2026 Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 05/08/2026

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) pyréne	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/08/2026

Identification rapport: SOC2608-516 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2608-0109

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	CCF/AC
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés

IRMER



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 10/08/2026

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC26-11927	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2608-517 V1	Identification échantillon :	SOC2608-517
Doc Adm Client :	KSP2608-0109		
Référence client :	ITGAKSP0001153660 - P007 - Extérieurs / Sol Places de Parking		
	Ouest / Extérieur / / / n°2 / Bitume		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 30/12/2025 à 00h00	Réceptionné le 05/08/2026	Enregistré le 05/08/2026
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 05/08/2026

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) pyréne	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/08/2026

Identification rapport: SOC2608-517 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2608-0109

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	CCP/AC
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés

IRMER



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 10/08/2026

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier : SOC26-11927
Identification rapport : **SOC2608-518 V1**
Référence contrat : SOCC25-661
Identification échantillon : **SOC2608-518**

Doc Adm Client : KSP2608-0109
Référence client : ITGAKSP0001153661 - P008 - Extérieurs / Sol voie de circulation /
Exterieur / / n°3 / Bitume

Nature: Déchets bitumineux routiers
Prélèvement : Prélevé le 30/12/2025 à 00h00 Réceptionné le 05/08/2026 Enregistré le 05/08/2026
Prélevé par le client

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 05/08/2026

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) pyréne	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC-MS - Méthode interne PA 473			#

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/08/2026

Identification rapport: SOC2608-518 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2608-0109

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	CCP/AC
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés

IRMER



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 10/08/2026

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC26-11927	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2608-519 V1	Identification échantillon :	SOC2608-519
Doc Adm Client :	KSP2608-0109		
Référence client :	ITGAKSP0001153662 - P009 - Extérieurs / Sol voie de circulation / Exterieur / / n°2 / Bitume		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 30/12/2025 à 00h00 Réceptionné le 05/08/2026 Enregistré le 05/08/2026 Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 05/08/2026

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	0.6	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) pyréne	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/08/2026

Identification rapport: SOC2608-519 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2608-0109

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Pyrène	0.6	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*
Somme des 16 HAP	<8.200	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			*

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés

IRMER

ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier



Certificat diagnostiqueur immobilier numérique

N° CPDI3609 Version 014

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DENIAUD Michel

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 09/06/2021 - Date d'expiration : 08/06/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 09/06/2021 - Date d'expiration : 08/06/2028
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 07/07/2021 - Date d'expiration : 06/07/2028
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 07/07/2021 - Date d'expiration : 06/07/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 11/10/2021 - Date d'expiration : 10/10/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 09/06/2021 - Date d'expiration : 08/06/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 11/10/2021 - Date d'expiration : 10/10/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 07/07/2021 - Date d'expiration : 06/07/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>
Valable à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électrique, gaz, plomb et termites de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
(2) Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev23



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier



Certificat diagnosticteur immobilier numérique

(1) Arrêté du 3er juillet 2024 définissant les ordres de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
(2) Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant les ordres de certification des diagnosticteurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les ordres de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev23

ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE

Agence Versailles Château
MANDEFIELD & DARGNIES
32 rue du Maréchal Foch
78000 Versailles
Tél : 01 39 50 12 12
e-mail : versailleschateau@allianz.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ALLIANZ IARD, COMPAGNIE D'ASSURANCES dont le siège social est situé 1 cours
Michelet CS 3051 92076 Paris la Défense Cedex, certifie que :

ELIBAT
5 rue Saint Nazaire
44800 SAINT HERBLAIN

Est garantie par un contrat **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** :
n° 43 370 182

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la
Responsabilité Civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux
dispositions particulières, à savoir :

Recherche d'amiante selon la législation et
réglementation en vigueur.

Diagnostic et contrôle dans le cadre de la
réglementation amiante selon les décrets
parus ou à paraître, sans réalisation de travaux
mais avec les prélèvements pour analyse
(Diagnostic en parties communes et
privatives)

Diagnostics parasitaires (Diagnostics termites
et autres xylophages)

Diagnostic plomb :

- CREP Constat de risque d'exposition au
plomb
- Diagnostic plomb dans l'eau destinée à la
consommation humaine y compris dans
les tours aéro réfrigérantes (Evaluation du
risque sanitaire lié au paramètre plomb
dans les réseaux communs de distribution
d'eau potable selon la norme NF P 41-
021 ou toute autre norme qui lui serait
substituée)

-Diagnostic adapté aux différentes situations
(vente, principe de précaution et décent,
diagnostic avant travaux.

-Surveillance annuelle des risques
diagnostiqués.

-Recommandation en terme de travaux à
réaliser (délais, type de travaux...)

Contrôle légionnelle : Diagnostic légionnelle
dans les réseaux d'eau chaude sanitaire et les

tours aéro réfrigérantes dans le cadre de
l'arrêté du 13/12/2004.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire
agréé.

Diagnostic de Performance Energétique dans
le cadre du décret N°2006-1147 du 14
septembre 2006

Evaluation des risques professionnels dans le
cadre du document (aide à la rédaction du
document unique : établissement d'un dossier
à partir des informations données par le client
de documents permettant à ce dernier de
réaliser et de valider le document unique,
actualisation annuelle de ces dossiers)

Diagnostic qualité sécurité des installations
intérieures de gaz chez les particuliers.

- Diagnostic en habitation pour le compte
de GAZ de France l'activité est réalisée
selon les recommandations de GAZ DE
France, conformément au référentiel NF
EN ISO/CEI 17020 ou tout autre
référentiel qui lui serait substitué,

Conseil en matière de travaux à effectuer en
cas de danger grave et immédiat, et d'aide au
financement de ces travaux.

Diagnostic réglementaire des installations
intérieures de gaz des locaux à usage
d'habitation.

Métré des locaux selon la loi dite CARREZ(loi
96/1107 du 18 décembre 1996 et décret
N°97/532 du 23 mai 1997)

Etats des lieux

Etablissement d'états des lieux relatifs à la conformité des logements aux normes de surface et d'habitabilité dans le cadre du prêt à taux zéro

Diagnostic des installations électriques chez les particuliers

Dossier Diagnostic technique(DDT) selon ordonnance 2005-655 du 08 juin 2005 (location et ventes)

Audits et attestations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et gestion des agendas AD'apP

Diagnostiques techniques avant mise en copropriété dans le cadre de la loi SRU

Etat des risques naturels et technologiques (ERNT) dans le cadre du décret 2005-134 du 15 février 2005

Vérifications techniques réglementaires au titre de la protection contre les risques de panique et incendie dans les ERP ou les ERT, dans le cadre de l'agrément délivré par le ministère de l'intérieur et du certificat d'accréditation N°3-049

Vérifications réglementaires de toutes installations électriques, à caractère périodique et initial, première mise en service, mise en demeure, dans les ERP-IGH et bâtiments industriels

Vérifications Consuel (décret du 14 / 12 /1972) Contrôles des installations électriques par thermographie infrarouge, déclaration Q18 et

Q19 selon documents techniques D18 et D19 de l'APSAD,

Vérifications réglementaires sur les appareils et engins de levage,

Vérifications réglementaires d'appareils à pression des gaz,

Mesures de bruit,

Audit technique complet et de mise en sécurité des ascenseurs et des escalators dans le cadre réglementaire en vigueur (loi SAE), dans les ERP et IGH, portes et portails, À L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE ET/OU DE PRÉCONISATION OU RÉALISATION DE TRAVAUX DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE...)

Contrôles réglementaires des portes et portails automatiques Attestation de contrôle en vue de crédit d'impôts des pompes à chaleur AIR / AIR.

Contrôle et vérification de compactage de remblais et de tranchées par pénétromètre, Inspections télévisées de réseaux,

Contrôle d'étanchéité des canalisations et regards, à l'air, à l'eau,

Visites et examen approfondis périodiques des installations consommant de l'énergie thermique dans le cadre de l'agrément délivré au titre du décret du 16/09/98,

Contrôle et diagnostic sécurité dans le cadre de l'arrêté du 02 08 1977 portant sur les installations de gaz combustibles situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation.

DAAF Détecteur Avertisseur Autonome de Fumées.

AUDIT ENERGETIQUE pour les diagnostiqueurs certifiés DPE.

La présente attestation valable du 01 Janvier 2026 au 31 Décembre 2026, ne peut engager ALLIANZ IARD en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Versailles, le 18 décembre 2025

Agence Versailles Château
MANDEFIELD & DARGNIES

Conformément à l'article L.112-3 du Code des Assurances, la présente Attestation vaut présomption de garantie